

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération n°2025D103 - Finances, Mutualisation, Transferts de Charges - Sollicitation d'un fonds de concours par la commune d'Estaires pour le programme de requalification du centre-ville – Augmentation des crédits

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales autorisant une communauté de communes à verser des fonds de concours à ses communes membres pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement,

Vu la délibération n°2022D224 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 fusionnant les fonds de concours précédant dans un fonds de concours généraliste dénommé « fusion »,

Vu la délibération n°2023D004 du conseil communautaire du 9 février 2023 approuvant le nouveau règlement administratif et financier des fonds de concours de la CCFL,

Vu la délibération n°2023D120 du conseil communautaire du 22 juin 2023 octroyant un fonds de concours de 837 124,75€ à la commune d'Estaires pour la première phase de la requalification de son centre-ville,

Considérant les sollicitations de fonds de concours déposées par la commune de Estaires pour l'opération « requalification du centre-ville – Phase 1 – augmentation des crédits »,

Considérant que ce dossier est complet et respecte le règlement susvisé et qu'il annule et remplace le dossier et les crédits faisant l'objet de la délibération n°2023D120 susvisée,

Considérant le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants propres à la commune,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'annuler la délibération n°2023D120 du 22 juin 2023 relative à l'octroi de 837 124,75€ de crédits pour la première phase de la requalification du centre-ville de la commune d'Estaires ;
- D'autoriser le versement à la commune d'Estaires de la somme de 1 110 105,61€ dans le cadre du Fonds de concours « fusion » pour les travaux de requalification du centre-ville – augmentation des crédits ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,

Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

